



le Tambour du village

Décembre 2020

97



Bulletin municipal
Vaux en Amiénois et Frémont



Sommaire

Le mot du Maire	3
Informations municipales	2 à 11
Portage de repas	12
Conseils Municipaux	13 à 23
Calendrier 2021	24 - 25
Les employés communaux à la manœuvre	26
Etat civil	27
11 Novembre	28 - 29
Nos amis australiens se souviennent	30 - 31
Connais-tu ton village ou un ral-	32 - 33
Championnat de cyclisme	34 - 35
Le coin des associations	36 - 37
La vie de notre école	38 à 41
Le corbeau et le renard	42
Si t'es d'ichi	43



Editorial

Le mot du Maire



Comme c'était prévisible, la deuxième vague du COVID a fait son apparition depuis un certain temps et nous sommes tous des victimes collatérales de cette pandémie qui risque d'impacter l'économie à grande échelle.

Le taux de chômage va, sans aucun doute augmenter visiblement. A ce jour les magasins de centre ville et centre bourg sont fermés puisqu'ils ne sont pas considérés comme étant de première nécessité, les commerçants et certains artisans vont voir leur santé financière se dégrader et certains seront peut être obligés de mettre la clé sous la porte.

Il n'est pas dans mes habitudes de critiquer les gouvernements quels qu'ils soient mais à bien y réfléchir y a-t-il plus de risques dans ces petits établissements d'attraper le COVID que dans les grandes unités comme les grands magasins type supermarchés, qui accueillent chaque jour des centaines de personnes.

Il est certes facile pour moi de défendre les petites commerces, mais je

pense qu'il y va de l'avenir de notre société qui risque de pâtir de cette situation qui, semble t'il, devrait évoluer début décembre à condition que la pandémie marque le pas et continue de baisser. Quoiqu'il en soit, je m'inquiète surtout pour les populations les plus fragiles qui seront à coup sûr les plus touchées, et c'est alors qu'accompagnés de l'Etat nous devons nous montrer solidaires en aidant les personnes en difficulté d'une manière ou d'une autre.

A notre échelle communale, nous sommes modestement en train de réfléchir comment nous pourrions mettre en place un plan d'action pour venir en aide aux personnes dans le besoin si c'était nécessaire.

Au nom du conseil municipal qui se joint à moi, je tiens bien sûr à vous souhaiter de bonnes fêtes de Noël en famille en respectant les gestes barrières et une bonne nouvelle année 2021 en espérant ne pas revivre une année comme celle de 2020 qui fut éprouvante pour tout le monde.

Soyons forts ensemble, soyons solidaires et espérons en l'avenir qui sera meilleur l'année prochaine en tout cas on le souhaite.

Le maire

Daniel LELEU



LES TRAVAUX : INVESTISSEMENT et SUBVENTIONS au printemps 2020

Pose de macadam dans la cour de la mairie :

Coût : 13 465 euros Subvention : DETR : 3 927 euros

Rénovation de la façade de la mairie et des bâtiments adjacents

par l'entreprise BOYER auto entrepreneur :

Coût : 27 579 euros Subvention : DETR : 9 652 euros
Conseil Départemental : 1 819 euros

Assainissement logement communal :

Coût : 10 699 euros Subvention : Amiens-Métropole : 3 344 euros

Agrandissement du cimetière de 50 places et parking :

Coût : 31 261 euros Subvention : DETR : 13.972euros

DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (Préfecture)

Achat et pose d'une cuve à fioul aux normes à la chaufferie de la mairie : 1 997 euros

Achat et pose d'une porte coupe feu à la chaufferie : 2 616 euros

Portail plateau sportif : 3 582 euros

Subvention pour ces trois investissements 6 000 euros de la Réserve Parlementaire du Sénateur Christiane MANABLE.

AU TOTAL EN DEPENSES D'INVESTISSEMENTS : 80 491 euros

SUBVENTIONS : 38 714 euros

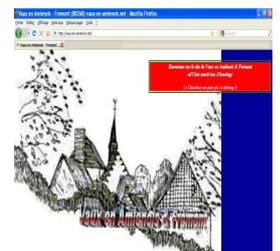
PART COMMUNALE : 41 677 euros

Le Tambour, Bulletin d'informations municipales
Directeur de la publication : *Daniel LELEU*
Rédacteur en chef : *Alain CAUSSIN*
Membres du comité de rédaction : *les membres du Conseil municipal ainsi que, Jocelyn NOURTIER et Joëlle CHADAL*
eMail : mairie.vaux-en-amienois@laposte..net

Site internet www.vaux-en-amienois.net

Ce site est fait pour vous, aidez nous à le faire vivre et découvrir.

Jocelyn NOURTIER
webmaster@vaux-en-amienois.net



RAPPEL : Les avantages d'Amiens métropole

- N'hésitez pas à utiliser les services du bus d'Amiens Métropole

Vous trouverez les horaires ci-après

- Pour rappel, grâce à Amiens métropole, vous pouvez bénéficier de la gratuité de l'autoroute A16 sur le tronçon Amiens nord/Amiens sud avec le télépéage.

Rendez-vous à l'espace Télépéage d'Amiens sud avec un justificatif de Domicile et une pièce d'identité.

- Une benne à espaces verts déposée par Amiens Métropole est également disponible à Frémont

- La déchèterie rue de VAUVOIX à Amiens est accessible tous les jours sur présentation de votre carte d'accès. A défaut, munissez vous d'un justificatif de domicile (quittance EDF) la carte vous sera délivrée gratuitement sur place ;

Comment réserver le RESAGO

Appelez ALLO AMETIS 09 70 82 07 22 de 7h00 à 18h00 du lundi au vendredi Et de 10h00 à 17h30 le samedi Indiquez la commune de départ, l'horaire et le jour demandés. Votre conseiller vous confirme l'heure et le lieu de passage.

Vous pouvez réserver au plus tard une heure avant et au plus tôt deux semaines avant votre déplacement. Réservez 24h/24 par internet sur AMETIS.fr, rubrique « Service+ », cliquez sur « Réserver un Résago »

Horaires des Bus

Du lundi au samedi	LMMJV	LMMJV	L à S	L à S
Saint Vast en Chaussée	10:04	12:26	14:04	17:54
Vaux en amiénois	10:08	12:22	14:08	17:52
AMIENS Centre commercial Nord	10:20	12:10	14:20	17:40
Gare du Nord Quai G	10:30	12:00	14:30	17:30



Internet Valois



Bienvenue sur le site de Vaux en Amiénois & Frémont
ed'Chés mach'eux d'hereings
(à Chatchun sen pain pîs s'n hèreing !)



Le Site de votre commune
www.vaux-en-amienois.net

Ce site a été conçu spécialement pour vous et notre commune de
VAUX en AMIENOIS.
Plus de 5000 pages sont à votre disposition et vous permettent de suivre au
plus près la vie du Village ...



Quelques sujets ...

*Consultation des N° du Tambour depuis 1983
Livrets historiques divers
Les Maires depuis 1790*

*Les réunions du Conseil municipal depuis 1983
Balades dans rues de Vaux & Frémont
La revue de Presse depuis 1965 ...*

Et de multiples autres sujets sont à découvrir lors de votre visite ...

Merci de nous communiquer vos documents d'archives, toutes aides et suggestions sont bienvenues.

Jocelyn NOURTIER



Infos Municipales Rappel

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

2021

4ème jeudi soit :

- 28 Janvier
- 22 Avril
- 22 Juillet
- 28 Octobre



L'hiver approche !

Une lame de déneigement nous a été donnée par Amiens Métropole.

Après avoir sollicité tous les agriculteurs du village pour une intervention rémunérée et n'ayant obtenu aucune réponse favorable de leur part, c'est finalement Monsieur de THEZY de MONTONVILLERS qui sera chargé du déneigement sur le territoire de notre commune.



DEPOTS SAUVAGES, INCIVILITES

La propreté est à la fois l'affaire de tous et le résultat des comportements de chacun. La municipalité a la volonté d'avoir un village propre.

Nous retrouvons encore trop de déchets laissés à l'abandon dans la nature, voire de dépôts de terre sauvage en bordure de champs.

Respecter notre village et la nature est aussi une façon de se respecter nous-même !



Elections municipales du 15 mars 2020 : 1^{er} tour

CANDIDATS	Election 2020
CAUSSIN Alain	169
PANNETIER Sébastien	161
LELEU Daniel	160
TARRATTE Sébastien	155
DAMONNEVILLE Régis	153
DEMARQUE Nicole	152
ARNOULD Leslie	151
PETIT Pierrine	148
LAGNY Franck	147
DENDELEUX François	144
LEJEUNE Bernard	140
PREVOT Hervé	135
BOIDIN Philippe	130
GAMBIER Philippe	123
LERREDE Amandine	122
GODBERT Pascal	120
DEVAUCHELLE Arnaud	119
POUSSART Lucie	119
CHOTEAU Danièle	116
DASSONNEVILLE Richard	114
DEVAUCHELLE Eric	110
SELLECCHIA Mathyss	109

2020

Inscrits	329
Abstentions	39
Votants	290 : 88, 15 %
Suffrages exprimés	281 : 96, 90 % 1 blanc 8 nuls

Nombre d'élus de la liste du Maire Daniel LELEU : 10 sur 11



Le premier tour des élections municipales a vu une participation remarquable des électeurs, au vu des conditions sanitaires dues au coronavirus et il faut s'en réjouir (voir tableau ci-joint).

La liste du Maire Daniel LELEU a remporté 10 sièges sur 11 au 1^{er} tour le 15 mars 2020. Le 11^{ème} de la liste, Bernard LEJEUNE, candidat de la liste du Maire a échoué à une voix près.

Un second tour était programmé au 28 juin 2020, deux candidats sont restés en lice, Philippe GAMBIER représentant sa liste l'a remporté avec 116 voix contre 106 voix à Bernard LEJEUNE et par conséquent M. GAMBIER a été élu au second tour.

Cette campagne électorale s'est déroulée on peut le dire, dignement malgré les enjeux importants et l'on doit s'en féliciter.

S'en est suivie **l'élection du Maire et des Adjoints** :

Daniel LELEU a été élu maire avec 10 voix pour 1 blanc

Alain CAUSSIN a été élu 1^{er} adjoint avec 10 voix Pour et 1 Abstention

Sébastien TARRATTE a été élu 2^o adjoint avec 10 voix Pour et 1 Abstention

François DENDELEUX a été élu 3^o adjoint avec 10 Pour et 1 Abstention

Délégués aux organismes intercommunaux

Amiens-Métropole Titulaire Daniel LELEU
Suppléant Alain CAUSSIN

Gendarmerie Alain CAUSSIN
Leslie ARNOULD

SISCO Titulaires François DENDELEUX
Alain CAUSSIN
Sébastien PANNETIER

Suppléants Daniel LELEU
Sébastien TARRATTE
Leslie ARNOULD

FDE80 Titulaires Alain CAUSSIN
Sébastien TARRATTE



Commissions communales

A noter que le Maire est Président de toutes les commissions

Budget :

TARRATTE Sébastien - CAUSSIN Alain - DENDELEUX François -
LAGNY Franck - GAMBIER Philippe

Urbanisme, Permis de construire :

DENDELEUX François, CAUSSIN Alain, GAMBIER Philippe, LAGNY
Franck, DAMONNEVILLE Régis, DEMARQUE Nicole

Espaces verts, cimetière :

LAGNY Franck, ARNOULD Leslie, PETIT Pierrine, CAUSSIN Alain

Fêtes et cérémonies : Nicole DEMARQUE et Régis DAMONNEVILLE
assistés du conseil municipal dans son ensemble

Tambour et Communications :

CAUSSIN Alain, PANNETIER Sébastien, LELEU Daniel

Voiries et Chemins :

CAUSSIN Alain, LAGNY Franck, PETIT Pierrine, ARNOULD Leslie.

Jeunesse et sports :

PANNETIER Sébastien, PETIT Pierrine, DENDELEUX François

CCAS : GAMBIER Philippe, LELEU Daniel, CAUSSIN Alain,
Un membre extérieur Mme DELANCHY Christiane



Subventions aux Associations

Club des Val'Heureux	Pas de demande
Association la FRémontoise	Pas de demande
Association Franco-Sicilienne	Pas de demande
Coopérative Scolaire	750 euros
Club de Country	200 euros
AVF Sports Loisirs et Culture	500 euros

Taux d'imposition :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les 3 taxes communales qui se présentent ainsi :

Taxe Habitation	14,78 %
Taxe Foncière Bâti	26,61 %
Taxe Foncière Non Bâti	47,00 %

A NOTER QUE CES TAXES N'ONT PAS AUGMENTÉ DEPUIS 2002

Initiatives locales

Dès l'apparition du COVID, début mars 2020 les 3 employés de la commune, Gladys-VIANT, Jean-François THILLOY et Florent LAVISSE ont fait le choix de continuer leur mission normalement en accord avec le conseil municipal.

Pour les remercier, chacun d'entre eux a reçu une prime de 1000 euros votée par le conseil municipal pour les remercier de leur engagement sans faille au bénéfice de la commune.

A Pâques, nous avons décidé d'offrir un chocolat dans chaque foyer, un petit geste qui fut apprécié à sa juste valeur. A noter que chaque habitant a également reçu plusieurs masques offerts par la municipalité.

Une autre initiative a également recueilli les suffrages des aînés de 60 ans et plus qui ont reçu un plateau repas d'excellente facture composé par un traiteur de Vignacourt et qui fût distribué par tous les membres du conseil municipal, heureux de faire plaisir à la population en leur montrant ainsi qu'on ne les oubliait pas dans cette période anxiogène et difficile à vivre.





croix-rouge française

SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE



NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS SOUTENIR

Pour que vivre chez soi reste un véritable choix de vie, nous vous proposons en partenariat avec **La Table du Maraîcher** et **La Poste** la livraison à domicile de repas variés et équilibrés.

Pour tous les jours de la semaine ou seulement quelques jours, à court terme ou à long terme, notre service s'adapte à vos besoins et à vos envies.

Notre zone d'intervention

Nous intervenons sur toutes les communes de la communauté d'agglomération Amiens Métropole et la communauté de communes Nièvre et Somme.

NOTRE PRESTATION

Chaque jour au choix, deux menus différents composés ainsi :

- entrée
- plat garni
- accompagnement de légumes ou féculents
- fromage
- dessert

Potage en supplément.



La Table du Maraîcher favorise l'achat de produits frais et locaux dans son approvisionnement.

Des menus adaptés à chaque régime alimentaire :

- Un menu « normal »
- Un menu sans sel
- Un menu diabétique



Jours de livraison :

- Le mardi pour les repas de mardi et mercredi
- Le jeudi pour les repas de jeudi et vendredi
- Le vendredi pour les repas de samedi et dimanche
- Le samedi pour le repas de lundi

Les livraisons seront effectuées par votre facteur entre 8h30 et 12h30.



Facturation

- Mensuelle
- Chèque, prélèvement ou virement bancaire
- Coût : 8,75€ sans potage et 9,10€ avec potage, livraison incluse.

Crédit d'impôt de 50% sur le coût de la livraison des repas, imposable ou non.



Comment ça marche ?

Appelez-nous pour la toute première commande, ou plus d'informations au

03 22 33 10 00

Le service est totalement modulable : à tout moment vous pouvez ajouter ou retirer des repas sur la semaine ou suspendre les livraisons (préavis de 48 heures à respecter).

Accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 14h à 17h.



croix-rouge française

SPASAD Amiens Montdidier,
6 rue Amand de Vienne 80500 MONTDIDIER
03 22 33 10 00
spasad.somme@croix-rouge.fr

En partenariat avec :



Réunions du Conseil municipal

Séance du 03 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le trois juillet à 18 h 00, le conseil municipal nouvellement élu, s'est réuni en la salle des fêtes de Vaux en Amiénois. Tous les membres étaient présents.

Monsieur le Président a donné lecture des résultats des élections et installé les 11 conseillers dans leur fonction.

Tableau du Conseil Municipal :

1 – CAUSSIN Alain	7 – ARNOULD Leslie
2 – PANNETIER Sébastien	8 – PETIT Pierrine
3 – LELEU Daniel	9 – LAGNY Franck
4 – TARRATTE Sébastien	10 – DENDELEUX François
5 – DAMONNEVILLE Régis	11 – GAMBIER Philippe
6 – DEMARQUE Nicole	

Sous la présidence de M. LELEU Daniel, doyen d'âge du conseil, il est ensuite procédé à l'élection du maire.

Election du maire : Le scrutin à bulletin secret conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales a donné le résultat suivant :

VOTANTS : 11 BLANC : 01 EXPRIMES : 10

LELEU Daniel : 10 voix

M. LELEU Daniel ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 1^{er} Adjoint : Le scrutin a donné le résultat suivant

VOTANTS : 11 BLANC : 01 EXPRIMES : 10

M. CAUSSIN Alain : 10 voix

M. CAUSSIN Alain a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 2^o Adjoint : Le scrutin a donné le résultat suivant

VOTANTS : 11 BLANC : 01 EXPRIMES : 10

M. TARRATTE Sébastien : 10 voix

M. TARRATTE Sébastien a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 3^o Adjoint : Le scrutin a donné le résultat suivant

VOTANTS : 11 BLANC : 01 EXPRIMES : 10

M. DENDELEUX François : 10 voix

M. DENDELEUX François a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions.

Délégués aux organismes intercommunaux :

Amiens Métropole : Titulaire : LELEU Daniel
Suppléant : CAUSSIN Alain

Gendarmerie : CAUSSIN Alain – ARNOULD Leslie

SISCO : Titulaires : DENDELEUX François – CAUSSIN Alain – PANNETIER Sébastien
Suppléants : LELEU Daniel – TARRATTE Sébastien – ARNOULD Leslie

Commission communale :

Budget : TARRATTE Sébastien – CAUSSIN Alain – DENDELEUX François
LAGNY Franck – GAMBIER Philippe

Fin de séance : 18 h 45.



Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Vaux en Amiénois, convoqué légalement, s'est réuni, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur CAUSSIN Alain 1^{er} adjoint.

Etaient présent : Mesdames DEMARQUE Nicole, PETIT Pierrine
Messieurs CAUSSIN Alain, DAMONNEVILLE Régis, GAMBIER Philippe, LAGNY Franck, PANNETIER Sébastien, TARRATTE Sébastien

Absents excusés : Mme ARNOULD Leslie donne pouvoir à Mme PETIT Pierrine
M. LELEU Daniel donne pouvoir à M. CAUSSIN Alain

Absent excusé : M. DENDELEUX François donnant pouvoir mais ce pouvoir n'est pas valable car destiné pour une réunion du SISCO

1 - Elections des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

Monsieur CAUSSIN Alain 1^{er} adjoint, en l'absence de Monsieur le maire, a ouvert la séance. Monsieur TARRATTE Sébastien a été désigné en qualité de secrétaire.

Monsieur CAUSSIN Alain, 1^{er} adjoint, a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 8 conseillers présents et 2 représentés et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Monsieur CAUSSIN Alain a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés : Mme DEMARQUE Nicole et M. DAMONNEVILLE Régis, et les deux conseillers municipaux les plus jeunes : Mme PETIT Pierrine et M. PANNETIER Sébastien, présents à l'ouverture du scrutin.

• Election du délégué titulaire :

M. CAUSSIN Alain fait savoir que M. LELEU Daniel est candidat, et demande si d'autres conseillers souhaitent être candidat, personnes ne souhaitent se présenter, les conseillers passent au vote à bulletin secret du délégué titulaire, le scrutin a donné le résultat suivant :

VOTANTS : 10 BLANC : 00 EXPRIMES : 10

M. LELEU Daniel est proclamé délégué titulaire.

Election des délégués suppléants :

Election du 1^{er} suppléant : Candidat M. CAUSSIN Alain

Le scrutin a donné le résultat suivant :

VOTANTS : 10 BLANC : 01 EXPRIMES : 09

M. CAUSSIN Alain : 10 voix

M. CAUSSIN Alain a été proclamé premier délégué suppléant.

Election du 2^o suppléant : Candidat M. TARRATTE Sébastien

Le scrutin a donné le résultat suivant :

VOTANTS : 10 BLANC : 01 EXPRIMES : 09

M. TARRATTE Sébastien : 10 voix

M. TARRATTE Sébastien a été proclamé deuxième délégué suppléant.

Election du 3^o suppléant : Candidat M. DENDELEUX François et M. LAGNY Franck

Le scrutin a donné le résultat suivant

VOTANTS : 10 BLANC : 00 EXPRIMES : 10

M. DENDELEUX François : 04 voix

M. LAGNY Franck : 06 voix

M. LAGNY Franck a été proclamé troisième délégué suppléant.

Fin de séance 19 h 00.



Séance du 13 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le treize juillet, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Vaux en Amiénois, convoqué légalement, s'est réuni, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur M. LELEU, Maire.

Etaient présent : Mesdames ARNOULD Leslie, DEMARQUE Nicole, PETIT Pierrine
Messieurs CAUSSIN Alain, DAMONNEVILLE Régis, GAMBIER Philippe, LAGNY Franck, PANNETIER Sébastien, TARRATTE Sébastien

Absent excusé : M. DENDELEUX François donne pouvoir à Monsieur LELEU Daniel

1 – Nomination des délégués aux commissions communales :

- Urbanisme, Permis de construire : DENDELEUX François, GAMBIER Philippe, LAGNY Franck, DAMONNEVILLE Régis, DEMARQUE Nicole
- Espaces verts, cimetière : LAGNY Franck, ARNOULD Leslie, PETIT Pierrine, CAUSSIN Alain
- Fêtes et cérémonies : le conseil municipal
- Tambour et Communications : CAUSSIN Alain, PANNETIER Sébastien, LELEU Daniel
- Voiries et Chemins : LAGNY Franck, PETIT Pierrine, ARNOULD Leslie
- Jeunesse et sports : PANNETIER Sébastien, PETIT Pierrine, DENDELEUX François
- CCAS : GAMBIER Philippe, LELEU Daniel, CAUSSIN Alain,
Un membre extérieur Mme DELANCHY Christiane

2 – Prime exceptionnelle Covid-19 aux agents communaux :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il souhaite accorder aux employés communaux la prime Covid-19, car ils étaient présents lors du confinement à hauteur de 1 000 euros maximum. Les conseillers après avoir entendu Monsieur le Maire sont favorables à la prime Covid-19.

3 – Elagage des propriétés aux droits des chemins communaux :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de prendre une délibération concernant l'élagage des propriétés privées aux droits des chemins communaux,

Un courrier sera adressé aux propriétaires des parcelles de bois situées aux droits des chemins communaux, un qu'un délai leur sera accordé afin d'exécuter leurs travaux d'élagages, si ces travaux n'étaient pas réalisés avant une date donnée, la commune réalisera les travaux et refacturera ces travaux à hauteur de 1 euro le mètre linéaire.

Les conseillers après avoir entendu Monsieur le Maire, sont favorables à l'unanimité pour cette procédure.

4 – Délégation consentie au Maire :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de prendre une délibération concernant une délégation du conseil municipal au Maire, qui se présente ainsi :

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le maire l'ensemble (ou une partie) des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que :

Le maire est chargé, annuellement, et par délégation du conseil municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de



fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant (15 000 HT), lorsque les crédits sont inscrits au budget."

Monsieur GAMBIER Philippe, trouve cela un peu exagéré,

Les conseillers après avoir entendu votent par 1 voix Contre et 10 Voix Pour, à cette délégation au Maire.

5 – Indemnités du Maire et des Adjoints :

Monsieur le Maire informe les conseillers sur les indemnités du maire et des adjoints, et précise que les indemnités alloués au maire est aux conseillers ont augmentés, pour le Maire l'indemnité s'élève à 992 euros brut et pour les adjoints à 385 euros brut

Monsieur GAMBIER Philippe demande à Monsieur le Maire si il pouvait avoir lecture de tout les documents se trouvant en mairie, Monsieur le Maire fait savoir qu'il y a aucun problème, tout est consultable en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 Pour et 1 voix Contre :

FIXE comme suit, les indemnités du maire et des adjoints :

Le Maire, LELEU Daniel : 25,5 % de l'indice 1027 soit 991, 80 euros brut

Le 1^{er} adjoint CAUSSIN Alain : 9,9 % de l'indice 1027, soit 385, 05 euros brut

Le 2^{ème} adjoint TARRATTE Sébastien : 9,9 % de l'indice 1027, soit 385, 05 euros brut

Le 3^{ème} adjoint DENDELEUX François : 9,9 % de l'indice 1027, soit 385, 05 euros brut

6 – Ouverture de la salle des fêtes en respect de la réglementation en vigueur en rapport avec le Covid-19 :

Monsieur le Maire informe les conseillers, que les locations des salles des fêtes peuvent reprendre, que les locations pour la salle de Vaux ne doit pas dépasser 45 personnes et la salle de Frémont ne doit pas dépasser 30 personnes, en plus du contrat de location un document de décharge sera à faire lire et signer par les locataires, afin que la commune soit dégagé de toutes responsabilités si des cas de Covid-19 devaient apparaître, et que les règles strictes de sanitaires soient respectées.

Un contrôle de Gendarmerie pourra être réalisé.

Les conseillers après avoir entendu Monsieur le Maire sont favorables à l'unanimité.

7 – Autorisation des manèges pour la fête communale :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré les forains qui gèrent le manège des autos, et qu'ils sont en mesure de s'installer en respectant le protocole en vigueur. Les conseillers après avoir entendu Monsieur le Maire donnent un avis favorable à la venue des forains pour la fête communale qui aura lieu fin septembre

8 – Dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti en faveur des jeunes agriculteurs :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la structure Jeunes Agriculteurs a informé les services municipaux que le gouvernement a décidé pour les jeunes agriculteurs d'approuver un dégrèvement sur la taxe foncière sur le non bâti. Cette taxe est prise en charge à 50% part l'Etat pour les jeunes agriculteurs durant les cinq premières années d'installation.

La deuxième partie de cette taxe, les 50% restants, dépend d'une délibération du conseil Municipal. Ce dégrèvement s'opère sur une période de 5 ans maximum après l'installation. Il sera applicable pour tous les jeunes agriculteurs propriétaires exploitants ou locataire exploitant de la commune. Il est proposé d'adopter ce dégrèvement de 50% de la part communale sur la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le dégrèvement de 50% de la part communale sur la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs à compter de 2021 pour une période de 5 ans

9 – Commission Communale Impôts Directs :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de nommés 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants, pour la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune. Les conseillers procèdent à l'établissement de cette liste par 24 noms.

Titulaires : CAUSSIN Alain, PANNETIER Sébastien, TARRATTE Sébastien, DAMONNEVILLE Régis, DEMARQUE Nicole, ARNOULD Leslie, PETIT Perrine, LAGNY Franck, DENDELEUX François, GAMBIER Philippe, BOIDIN Philippe, BRANDICOURT Grégor.

Suppléants : ANDRIEUX Christophe, BAS Elisabeth, DAMBRINE Frédéric, MAUDUIT Viviane, DESSON José, FAUQUEMBERGUE Brigitte, PETIT Ginette, POUSSART Jacqueline, PREVOT Damien, PREVOT Séverine, THIERY Philippe, MASSON Fabrice.

Fin de séance 21 h 00.



Séance du 24 Juillet 2020

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 24 Juillet 2020 à 18 H 30 sous la présidence de Monsieur LELEU Daniel, Maire.

Etaient présents : Mme PETIT, M CAUSSIN, GAMBIER, LAGNY, TARRATTE, LELEU, PANNETIER, DAMONNEVILLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents donnant pouvoir :

Mme L. ARNOULD donnant pouvoir à A. CAUSSIN

Mme N. DEMARQUE donnant pouvoir à R. Damonneville

F. DENDELEUX donnant pouvoir à D. LELEU

Approbation des comptes rendus des trois conseils municipaux précédents

Concernant le compte rendu du 13 juillet, Monsieur GAMBIER indique avoir refusé de participer à la commission voirie, alors que, selon Daniel LELEU, ce serait sa place en qualité d'agriculteur représentant la profession.

Alain Caussin indique que le compte rendu est donc fidèle à ce qui a été dit et qu'il n'y a donc pas de souci.

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité, à l'exception de celui du 13 juillet 2020 pour lequel Monsieur GAMBIER vote contre.

Mr Philippe GAMBIER provoque ensuite un échange houleux en prenant à partie Mr Sebastien TARRATTE. Malheureusement vous n'en trouverez pas le contenu, car devant l'intensité de cet échange, mais aussi afin d'éviter de se faire reprendre par Mr Philippe GAMBIER lors d'une prochaine réunion de conseil municipal comme il en a l'habitude, nous faisons le constat que nous sommes dans l'impossibilité de relater et retranscrire les propos échangés avec une grande fidélité.

Monsieur le Maire indique que les comptes rendus ne peuvent être écrits ou formulés qu'à partir du moment que les débats ou les échanges se font dans un climat apaisé et dans le respect mutuel des uns et des autres lors de nos réunions de Conseil Municipal.

Nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose que ce soit Alain CAUSSIN qui remplisse cette fonction.

Présentation et vote du compte administratif 2019

Le conseil municipal procède à l'examen du compte administratif 2019, présenté en détails par Monsieur TARRATTE.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

Résultat de fonctionnement : Excédant de 344.387.63 €

Résultat d'investissement : Déficit de 60 997.08 €

Approbation du compte de gestion dressé par le receveur municipal, après avoir entendu lecture du compte administratif dressé par l'ordonnateur et avoir constaté la concordance entre la comptabilité du receveur et celle de l'ordonnateur,

Le conseil municipal vote, après que monsieur le maire ait quitté la séance conformément à la règle, le compte administratif de l'exercice 2019 par :

Contre : 1 (Mr Gambier)

Pour : 8 (Mmes PETIT, ARNOULD, DEMARQUE, et MR LAGNY, TARRATTE, PANNETIER, DAMONNEVILLE, CAUSSIN.

Vote du Budget 2020

Le budget 2020 est présenté par Monsieur TARRATTE point par point.



Entretien des chemins

Monsieur Gambier indique que les chemins n'ont pas été entretenus suffisamment alors que la taxe à l'hectare est versée à la commune et que de plus une partie de la TFNB (Taxe Foncière Non Bâtie) devrait également être consacrée à cela.

Il indique également : « avoir réalisé l'étude concernant l'entretien des chemins et que l'exécutif n'a pas suivi ».

Monsieur le Maire indique que ce n'est pas du tout ce qui s'est passé et que Monsieur Gambier s'il a fait l'étude sur le papier n'est pas allé au bout des choses comme il s'y était engagé, si bien que les travaux des tranches 1 et 2 n'ont pas été réalisés.

Monsieur Gambier indique qu'il lui aurait fallu une délégation écrite. Monsieur le Maire indique que la délégation orale avait été actée devant le Conseil Municipal

Monsieur Caussin demande à Monsieur GAMBIER s'il n'a pas l'impression d'être de mauvaise foi.

Monsieur Gambier demande alors que le montant concernant les chemins soit légèrement augmenté.

Monsieur le Maire indique que le Conseil a alloué une somme égale à celle de l'an dernier et qui sera renouvelable chaque année. Il précise également que les travaux des chemins à entretenir seront réalisés prochainement et le plus rapidement possible dans la mesure où nous sommes déjà fin juillet, l'idéal étant d'effectuer ces travaux dès le début de l'automne. On peut également considérer que la covid qui a débutée en mars 2020 a mis un frein aux activités des entreprises.

Le Maire, Daniel LELEU et Sébastien TARRATTE, adjoint, expliquent que la sortie de la CCTNP début 2018 pour l'intégration à Amiens métropole a provoqué des retards imputables à cette nouvelle structure. D'autre part, Monsieur TARRATTE indique que la taxe à l'hectare d'un montant de 8euros ne sera pas augmentée. Celle-ci étant utilisée pour l'entretien des chemins ruraux.

Subventions aux associations

Monsieur GAMBIER trouve anormal que la salle des fêtes soit utilisée par l'association Franco-Sicilienne et que les employés communaux soient à la disposition de cette association.

Monsieur LELEU rétorque que l'animation de la commune est une priorité du Conseil élu démocratiquement et que toutes les associations sont logées à la même enseigne pour un rayonnement local et départemental.

Monsieur Gambier indique qu'il s'est toujours investi pour le village alors qu'actuellement des subventions sont données aux associations alors qu'il n'y a plus d'animation et que le village est devenu un village dortoir.

Monsieur CAUSSIN demande à monsieur Gambier s'il n'a pas l'impression d'exagérer et précise que depuis qu'il le connaît, il n'a jamais vu celui-ci s'investir dans la moindre animation du village et qu'il ne l'a jamais vu participer au montage du moindre barnum, ni mettre la table, ni rien d'autre d'ailleurs et conclut en précisant qu'il y a des paroles qu'il n'est pas acceptable d'entendre.

Monsieur LAGNY demande jusque quand les associations peuvent déposer leur demande de subventions. Monsieur le Maire précise qu'une invitation leur sera envoyée prochainement et qu'elles pourront alors déposer leur demande de subvention.



Budget de fonctionnement

Monsieur Gambier demande comment le budget sera équilibré.

Monsieur le Maire indique que le budget est géré très correctement, que 2020 sera certainement, en fonction de l'actualité, une année blanche et qu'aucune grosse dépense n'est prévue sur cet exercice.

Puis le conseil municipal après un débat explicatif sur les autres points et sur proposition du maire procède au vote du budget Communal 2020 vote par :

10 voix Pour : Mmes PETIT, ARNOULD, DEMARQUE, et MR LAGNY, TARRATTE, LELEU, PANNETIER, DAMONNEVILLE, CAUSSIN et DENDELEUX

1 voix Contre : P. Gambier

Le budget est donc adopté et s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes : 531 844 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes : 307 138 €

Taux d'imposition

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les trois taxes communales qui se présentent ainsi :

	Année 2019	Année 2020
Taxe habitation	14, 78 %	14, 78 %
Taxe foncière bâti	26, 61 %	26, 61 %
Taxe foncière non bâti	47, 00 %	47, 00 %

Questions diverses

Monsieur le Maire indique être fréquemment sollicité par une habitante de la commune qui habite devant le plateau sportif et se plaint du bruit et demande à l'assemblée quelle solution apporter afin que les horaires d'ouverture soient respectés.

Madame Pierrine PETIT et Monsieur Régis DAMONNEVILLE se proposent d'ouvrir et de fermer le plateau avec les horaires suivants : 9h00 – 20h00.

Monsieur le Maire précise toutefois, après les avoir remerciés, qu'il ne faut cependant pas prendre de risque face à d'éventuels débordements de la part de personnes extérieures au village, qui d'ailleurs n'ont pas droit de cité dans la commune.

Monsieur Sébastien PANNETIER ajoute que la gendarmerie peut également être appelée et qu'il convient de faire un test sur une première période.

Fin de séance : 20 h 15.



Séance du 28 Août 2020

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 28 août 2020 à 18 H 30 sous la présidence de Monsieur LELEU Daniel, Maire.

Étaient présents : Mmes Nicole DEMARQUE, Leslie ARNOULD
Mrs Régis DAMONNEVILLE, Daniel LELEU, Alain CAUSSIN, Sébastien PANNETIER,
Philippe GAMBIER

Absents donnant pouvoir : Mr Sébastien TARRATTE donnant pouvoir à A. CAUSSIN
Mr François DENDELEUX donnant pouvoir à D. LELEU

Absent : Mr Franck LAGNY, Mme Pierrine PETIT

Formant la majorité des membres en exercice.

1 - Approbation du compte rendu du 28 août 2020

Malgré les modifications apportées à sa demande, monsieur GAMBIER vote contre. Tous les autres membres présents votent pour le compte rendu qui est adopté.

Nomination de deux titulaires et d'un suppléant à la FDE

Trois candidats se présentent et reçoivent respectivement après un vote à main levée :

S. TARRATTE : 9 voix

A. CAUSSIN : 8 voix

P. GAMBIER : 5 voix

2. Devis travaux des chemins

Lors du mandat précédent, P. GAMBIER avait demandé un devis à Amiens métropole pour les priorités 1 et 2 qu'il avait déterminées.

Un second devis a été demandé à l'entreprise COLAS

Amiens métropole	COLAS
18826 €HT	17813 €HT

Concernant les projets B+C, il est nécessaire de se rapprocher du maire de Vignacourt, car les deux communes sont concernées.

Concernant le projet D, pour les mêmes raisons, il faut se rapprocher du maire de Flesselles. Le Conseil municipal décide de faire procéder immédiatement à la réalisation des tranches 1 et 2 par la COLAS.

3. Information concernant la course cycliste du 30 août.

Celle-ci est organisée par la fédération française de cyclisme et le club de Rivery. 193 coureurs au total.

Matin : départ à 10h00 devant la mairie pour les petits avec remise de coupe à midi à la mairie.

Après-midi : la Préfecture a décidé que le départ et l'arrivée se feront en haut de la rue de la Croix à Frémont. Daniel LELEU explique le déroulement.

Remise des récompenses à 18h00. Il y aura également une friterie à côté de la chapelle.

La circulation est possible, mais uniquement dans le sens de la course et sur accord des organisateurs.

La gendarmerie sera présente.

4. La fête du village.

La question est de savoir si en fonction de la pandémie nous maintenons ou pas la fête.

Leslie ARNOULD est pour le maintien car pense qu'en extérieur les dangers sont minimes avec port d'un masque.

Sébastien PANNETIER propose qu'un périmètre de la fête soit délimité avec port du masque obligatoire.

Il est donc prévu de la maintenir sous réserve de l'évolution de la situation.

5. Salle des fêtes

Daniel LELEU demande si l'on continue dans ces conditions (Covid) à louer la salle des fêtes ou de la prêter aux associations.

Nicole DEMARQUE indique que pour le respect des règles de distanciation elle a besoin de la grande salle.

Concernant la country, la question se pose pour 22 participants dans la chapelle.

Le conseil municipal décide de permettre l'utilisation de la chapelle mais en prenant les précautions d'usage et sous réserve de l'évolution de la législation.



6 - Questions diverses :

PH. GAMBIER demande si une information sera diffusée aux habitants pour les horaires et le sens de circulation de la course et précise que les organisateurs auraient pu demander si le départ et l'arrivée devant son logement n'allaient pas gêner pour le fonctionnement de sa ferme.

S. PANNETIER indique avoir trouvé une photographe qui se propose de réaliser des photos pour le Tambour et pour la refonte du site internet de la commune. Elle devrait être présente à la course.

L. ARNOULD demande si l'antenne est en fonction.

Cette antenne est en fonction depuis le 15 juillet mais uniquement pour l'opérateur FREE. Un second opérateur est recherché actuellement.

Fin de la séance à 19h30.

Séance du 02 Octobre 2020

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 28 août 2020 à 18 H 00 sous la présidence de Monsieur LELEU Daniel, Maire.

Étaient présents : Mmes Nicole DEMARQUE, Leslie ARNOULD, Pierrine PETIT
Mrs Régis DAMONNEVILLE, Daniel LELEU, Alain CAUSSIN, Philippe GAMBIER, Franck LAGNY, Sébastien TARRATTE,

Absents donnant pouvoir : M. François DENDELEUX donnant pouvoir à D. LELEU
M. Sébastien PANNETIER donnant pouvoir à Nicole DEMARQUE

Formant la majorité des membres en exercice.

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose qu'Alain CAUSSIN soit désigné secrétaire de séance, ce qui est accepté à l'unanimité.

2 - Procès-verbal de la réunion du 28 août : Approbation

Le compte rendu nécessitant deux modifications, celui-ci sera proposé à l'approbation lors du prochain conseil municipal.

3 - Approbation du règlement de la salle des fêtes

Le règlement est présenté par Monsieur le Maire.

Monsieur GAMBIER demande qui fera l'état des lieux et précise que ce serait mieux s'il s'agissait d'un élu et propose de maintenir les anciens tarifs.

Alain CAUSSIN fait remarquer que le nouveau tarif, supérieur que de dix euros, reste très en dessous de ce qui est pratiqué dans les autres communes.

S'ensuit un vote.

Pour l'augmentation du tarif (140 à Vaux et 110 pour Frémont) : 7 voix (Daniel LELEU, Alain CAUSSIN, Nicole DEMARQUE et Régis DAMONNEVILLE, Franck LAGNY)

Pour le maintien de l'ancien tarif (130 à Vaux et 100 pour Frémont) : 4 voix (Leslie ARNOULD, Pierrine PETIT, Sébastien TARRATTE et Philippe GAMBIER).

4 - Etude des demandes de subvention des associations

Après étude des demandes, il est décidé d'attribuer :

A.V.F. : 500 euros

Coopérative : 750 euros

Concernant l'association Rebel Story, Monsieur GAMBIER propose de maintenir à 150 euros. Leslie ARNOULD et Alain CAUSSIN, quant à eux, proposent, étant donné l'investissement de cette association et la volonté de créer des animations dans la commune, de passer à 200 euros, ce qui est accepté à la majorité.



Transfert de compétence de pouvoirs de police à Amiens métropole

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de confier certaines délégations à Amiens métropole et liste celles-ci.

Après un échange sur le bien fondé de ce transfert et l'intérêt éventuel qu'il procure, il est décidé que la commune gardera :

- L'accueil et l'habitat des gens du voyage
- La police de la circulation et du stationnement sur les voix d'intérêt communautaire
- La délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis,
- L'abandon des déchets au sens du code de l'environnement

Il est décidé également de transférer les compétences suivantes :

- L'assainissement et la collecte des déchets ménagers (effectif depuis 2014)
- L'habitat (dont les immeubles menaçant ruine) à l'unanimité.

6 - Contrat de maintenance cloche de l'église

Un contrat de maintenance nous est proposé pour 282€/an.

Cela ne paraît pas nécessaire aux membres du conseil qui préfèrent attendre un an avant de se reposer la question, dans la mesure où la réparation vient d'être faite. Décision prise à l'unanimité.

7 - Devis abris bus pour la chapelle de Frémont

Le couple qui avait demandé un abri bus et dont les enfants étaient les seuls concernés quitte la commune. En conséquence, le conseil propose de mettre ce projet en attente. Décision prise à l'unanimité.

8 - Encaissement des chèques

Une délibération doit être prise à chaque mandat pour autoriser la commune à encaisser des chèques en son nom.

Le conseil à l'unanimité donne son accord.

9 - Information concernant la propriété de Monsieur TUVÉRY.

Monsieur le Maire explique la situation de la propriété de Monsieur TUVÉRY.

Il s'agit à l'origine d'une caravane qui a été habillée. Monsieur le Maire et les adjoints se sont rendus sur place et ont constaté qu'il y a l'eau et l'électricité. Le tout est installé sur un terrain classé en zone naturelle.

A la fin de la visite et dans le but de trouver une solution à une situation ancienne monsieur TUVÉRY a accepté de se rendre au service du cadastre afin de régulariser sa situation, puisque n'ayant jamais déclaré ses travaux, n'a jamais payé d'impôt.

Il nous indique désormais que c'est à la mairie d'effectuer les démarches.

Après un échange pour déterminer ce qu'il convient de faire, le conseil décide de se rapprocher du service des impôts, mais également du service juridique d'Amiens métropole afin de trouver une issue à cette situation qui dure depuis trop longtemps.

10 - Questions et informations diverses

Repas des aînés : que fait-on ?

En raison des risques liés au COVID, il est décidé d'annuler le repas.

Monsieur le Maire propose de donner un colis à chaque aîné ;

Alain CAUSSIN propose que soit renouvelée l'expérience de Pâques et qu'un plateau repas préparé par les établissements CORNET qui assurent le repas habituellement soit livré en début d'année avec l'attelage de Pierrine PETIT. Il s'agirait en même temps d'un acte de solidarité avec les artisans locaux après les difficultés qu'ils ont rencontrées avec le COVID

Pierrine PETIT indique que l'on pourrait également proposer cette idée à Julien, restaurateur habitant le village et Sébastien TARRATTE qu'on propose également cette idée au directeur de chez FLUNCH qui habite également le village.

Le conseil dans son ensemble convient d'une réunion sur ce sujet le mardi 20 octobre à 18h30 à la salle des fêtes, ce qui laisse à chacun le temps de réfléchir et d'apporter ses idées.

La Journée don du sang est annulée faute de volontaires.

Nicole DEMARQUE et Régis DAMONNEVILLE ont déjà acheté les cadeaux des enfants pour Noël. Pierrine PETIT et son attelage transporteront le Père Noël pour l'occasion.

Leslie ARNOULD a assisté à une réunion du syndicat mixte de la gendarmerie. Il semble que les locaux de la gendarmerie de Picquigny seront vendus et que le fruit de la vente soit réparti entre toutes les communes du canton.



Philippe GAMBIER est satisfait des travaux de réfection des chemins à la petite montagne de Frémont réalisés par la société COLAS ; il propose d'équiper le tracteur de la commune d'un broyeur d'accotement et demande de les nids de poule encore présents.

Un courrier sera envoyé à chaque cultivateur du village afin de savoir qui serait intéressé pour utiliser la lame de déneigement que nous possédons. (Don d'Amiens métropole pour un montant de 12000 euros)

Fin de la séance à 19h15.

Amis jardiniers

**N'oubliez pas qu'une benne à déchets
verts est à votre disposition à
Frémont
Elle est vidée régulièrement**



Création d'un giratoire au croisement des RD12 et RD97

Le département de la Somme a créé un rond-point sur le carrefour reliant St Sauveur à Vaux-en-Amiénois et St Vast en Chaussée à la zone industrielle, suite aux nombreuses réunions provoquées par les mairies de Vaux, St Vast, St Sauveur et Argoeuves en 2014.

Six ans plus tard, ce projet a été réalisé entre septembre et novembre 2020. Le coût de l'opération financé par le Conseil départemental, que nous tenons à remercier ici, s'élève à 1 million d'euros.

Et pourtant, avec 6500 véhicules/jour sur cet axe et le développement de la zone des bornes du temps, ce carrefour très accidentogène était une nécessité absolue car de nombreux accidents, dont certains mortels, ont été enregistrés depuis de nombreuses années. Dorénavant, ce carrefour est sécurisé pour le bien-être des Valoises et des Valois qui, nous l'espérons, sauront l'apprécier à juste valeur?. Ces travaux ont duré trois mois et ce sont près de 25 ouvriers qui ont travaillé sur ce chantier.



OM Ordures ménagères
 TRI Tri sélectif
 ECS Encombrants

VAUX EN AMIENOIS

Calendrier 2021

JANVIER	FEBVIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 V Jour de l'An	1 L Ella	1 L Aubin	1 J Hugues	1 S F. du Travail	1 M Justin
2 S Basile	2 M Présentation	2 M Charles le B.	2 V Vendredi Saint	2 D Boris	2 M Blandine
3 D Geneviève	3 M Blaise	3 M Guénoilé	3 S Richard	3 L Phil., Jacq.	3 J Kévin
4 L Odilon	4 J Véronique	4 J Casimir	4 D PAQUES	4 M Sylvain	4 V Clotilde
5 M Edouard	5 V Agathe	5 V Olive	5 L L. de PAQUES	5 M Judith	5 S Igor
6 M Epiphanie	6 S Gaston	6 S Colette	6 M Marcellin	6 J Prudence	6 D Norbert
7 J Raymond	7 D Eugénie	7 D Félicité	7 M J.-B. de la S.	7 V Gisèle	7 L Gilbert
8 V Lucien	8 L Jacqueline	8 L Jean de Dieu	8 J Julie	8 S VICTOIRE 45	8 M Médard
9 S Alix	9 M Appoline	9 M Françoise	9 V Gauthier	9 D Pacôme	9 M Diane
10 D Guillaume	10 M Arnaud	10 M Vivien	10 S Fulbert	10 L Solange	10 J Landry
11 L Paulin	11 J N.-D. Lourdes	11 J Rosine	11 D Stanislas	11 M Estelle	11 V Barnabé
12 M Tatiana	12 V Félix	12 V Justine	12 L Jules	12 M Jean.-d'Arc	12 S Guy
13 M Yvette	13 S Béatrice	13 S Rodrigue	13 M Ida	13 J ASCENSION	13 D Antoine de P.
14 J Nina	14 D Valentin	14 D Mathilde	14 M Maxime	14 V Matthias	14 L Elisée
15 V Rémi	15 L Claude	15 L Louise	15 J Paterne	15 S Denise	15 M Germaine
16 S Marcel	16 M Mardi-Gras	16 M Bénédicte	16 V Benoît-J.	16 D Honoré	16 M J.-Fr. Régis
17 D Roseline	17 M Cendres	17 M Patrice	17 S Anicet	17 L Pascal	17 J Hervé
18 L Prisca	18 J Bernadette	18 J Cyrille	18 D Parfait	18 M Eric	18 V Léonce
19 M Marius	19 V Gabin	19 V Joseph	19 L Emma	19 M Yves	19 S Romuald
20 M Sébastien	20 S Aimée	20 S PRINTEMPS	20 M Odette	20 J Bernardin	20 D F. des Pères
21 J Agnès	21 D P. Damien	21 D Clémence	21 M Anselme	21 V Constantin	21 L ETE
22 V Vincent	22 L Isabelle	22 L Léa	22 J Alexandre	22 S Emile	22 M Alban
23 S Barnard	23 M Lazare	23 M Victorien	23 V Georges	23 D PENTECOTE	23 M Audrey
24 D Fr. de Sales	24 M Modeste	24 M Cath. de Suè.	24 S Fidèle	24 L Donatien	24 J Jean-Bapt.
25 L Conv. S. Paul	25 J Roméo	25 J Annonciation	25 D Marc	25 M Sophie	25 V Prosper
26 M Paul	26 V Nestor	26 V Larissa	26 L Alida	26 M Bérenger	26 S Antheleme
27 M Angèle	27 S Honorine	27 S Habib	27 M Zita	27 J Augustin	27 D Fernand
28 J Th. d'Aquin	28 D Romain	28 D Rameaux	28 M Jour du Souv.	28 V Germain	28 L Irénée
29 V Gildas	29 L Gwladys	29 L Gwladys	29 J Cath. de Si.	29 S Aymar	29 M Pierre, Paul
30 S Martine	30 S Amédée	30 M Amédée	30 V Robert	30 D F. des Mères	30 M Martial
31 D Marcelle	31 M Benjamin	31 M Benjamin	31 L Visitation	31 L Visitation	31 L Visitation





Calendrier 2021

JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1 J Thierry	1 D Alphonse	1 M Gillès	1 V Thér. de l'E.	1 L TOUSSAINT	1 M Florence
2 V Martinien	2 L Julien-Eym.	2 J Ingrid	2 S Léger	2 M Défunt	2 J Viviane
3 S Thomas	3 M Lydie	3 V Grégoire	3 D Gérard	3 M Hubert	3 V Xavier
4 D Florent	4 M J.-M. Vianney	4 S Rosalie	4 L Fr. d'Assise	4 J Charles	4 S Barbara
5 L Antoine	5 J Abel	5 D Raïssa	5 M Fleur	5 V Sylvie	5 D Gérard
6 M Mariette	6 V Transfiguration	6 L Bertrand	6 M Bruno	6 S Bertille	6 L Nicolas
7 M Raoul	7 S Gaétan	7 M Reine	7 J Serge	7 D Carine	7 M Ambroise
8 J Thibault	8 D Dominique	8 M Nativité N.-D.	8 V Pélagie	8 L Geoffroy	8 M Im. Concept.
9 V Amandine	9 L Amour	9 J Alain	9 S Denis	9 M Théodore	9 J Pierre Fourrier
10 S Ulrich	10 M Laurent	10 V Inès	10 D Ghislain	10 M Léon	10 V Romaric
11 D Benoît	11 M Claire	11 S Adelphe	11 L Firmin	11 J ARMISTICE 18	11 S Daniel
12 L Olivier	12 J Clarisse	12 D Apollinaire	12 M Wilfried	12 V Christian	12 D Jean. Fr.-Ch.
13 M Henri, Joël	13 V Hippolyte	13 L Aimé	13 M Gérard	13 S Brice	13 L Lucie
14 M FÊTE NAT.	14 S Evrard	14 M La Ste Croix	14 J Juste	14 D Sidoine	14 M Odile
15 J Donald	15 D ASSOMPTION	15 M Roland	15 V Thér. d'Avila	15 L Albert	15 M Ninon
16 V N-D Mt-Carmel	16 L Armel	16 J Edith	16 S Edwige	16 M Marguerite	16 J Alice
17 S Charlotte	17 M Hyacinthe	17 V Renaud	17 D Baudouin	17 M Elisabeth	17 V Gael
18 D Frédéric	18 M Hélène	18 S Nadège	18 L Luc	18 J Aude	18 S Gatien
19 L Arsène	19 J Jean-Eudes	19 D Emilie	19 M René	19 V Tanguy	19 D Urbain
20 M Marina	20 V Bernard	20 L Davy	20 M Adeline	20 S Edmond	20 L Abraham
21 M Victor	21 S Christophe	21 M Matthieu	21 J Céline	21 D Christ Roi	21 M Pierre C.
22 J Marie-Mad.	22 D Fabrice	22 M Maurice	22 V Elodie	22 L Cécile	22 M HIVER
23 V Brigitte	23 L Rose de L.	23 J AUTOMNE	23 S Jean de C.	23 M Clément	23 J Armand
24 S Christine	24 M Barthélémy	24 V Thèle	24 D Florentin	24 M Flora	24 V Adèle
25 D Jacques	25 M Louis	25 S Hermann	25 L Crépin	25 J Cath. L.	25 S NOËL
26 L Anne, Joach.	26 J Natacha	26 D Côme, Dam.	26 M Dimitri	26 V Delphine	26 D Etienne
27 M Nathalie	27 V Monique	27 L Vinc. de P.	27 M Emeline	27 S Séverin	27 L Jean
28 M Samson	28 S Augustin	28 M Venceslas	28 J Simon, Jude	28 D Avent	28 M Innocents
29 J Marthe	29 D Sabine	29 M Michel	29 V Narcisse	29 L Saturnin	29 M David
30 V Juliette	30 L Flacre	30 J Jérôme	30 S Bienvenue	30 M André	30 J Roger
31 S Ignace de L.	31 M Aristide		31 D Quentin		31 V Sylvestre



Et pendant ce temps dans la commune...



Après avoir taillé les arbres de la commune, les branches sont broyées.

**Elles feront des copeaux et serviront de paillage pour les massifs.
Rien ne se perd !**



Les naissances

Wesson JOUY le 30 mai 2020

Charlotte MEHEUT le 20 mars 2020

Mariage

Fabrice MASSON et Céline DOUCHET le 20 août

Ils nous ont quittés

Raoul CAVILLON le 11 septembre 2020

Gérard DEVIGNE le 12 juin 2020

LES DIPLOMES :

Brevet des Collèges : Benjamin PREVOT mention « Très Bien »
Laëtitia CAZIN

BEP ASSP : Cécile CAZIN

CAP SPVL : Sarah SEUL

BAC ES mention bien : Mathys SELLECCHIA

BAC Pro Commerce mention Bien : Laurine PREVOT

Certificat de spécialisation tracteurs et machines agricoles,
utilisation et maintenance : Damiens PREVOT

Concours d'entrée à la Sorbonne (CELSA)

en 3^o année : Charlotte LELEU



11 Novembre : Cérémonie



Commemoration du 11 Novembre
2020 en comité restreint,
conformément aux
directives de la Préfecture

Une gerbe a été déposée par Régis
DAMONNEVILLE, conseiller muni-
cipal et François DENDELEUX,
adjoint au Maire.



et don de fleurs

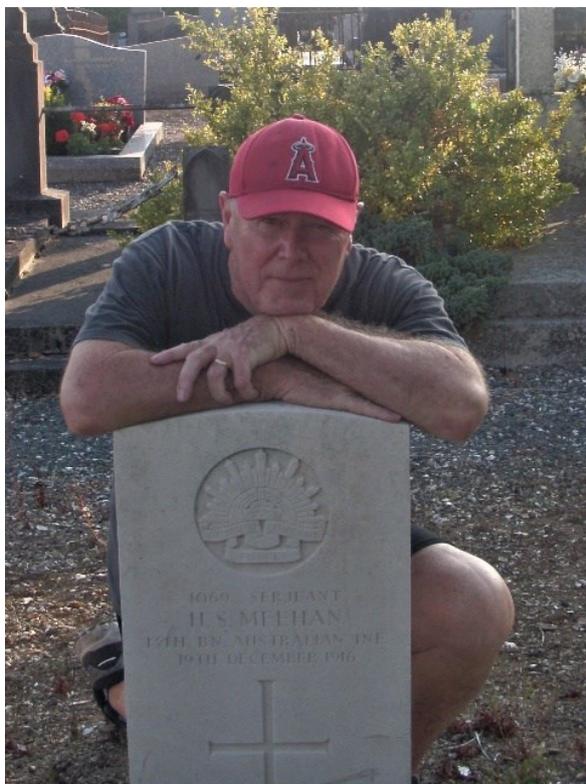


Don de l'hypermarché AUCHAN, à l'initiative de Madame CLECH adjointe au Maire d'Amiens et responsable de la jardinerie.

Les tombes des soldats australiens et anglais ont été fleuries à l'issue de la cérémonie.



Nos amis Australiens ...



Aujourd'hui, en Australie, nous nous souvenons du 11 du 11 1918 et appelons cela le Jour du Souvenir ou de l'Armistice.

En ce jour, il y a 102 ans, les cloches de l'église ont sonné avec joie dans toutes les villes de notre pays.

Les gens étaient heureux. Le meurtre s'arrêta et les gros canons qui avaient fait de Français sol un champ de massacres, se taisent. Cela signifiait que nos jeunes hommes qui avaient survécu, pouvaient rentrer à la maison et reconstruire leur vie.

La France était une fois de plus, LIBRE La guerre qu'ils ont dit était la guerre pour mettre fin à toutes les guerres, avait été gagnée et la tyrannie vaincue.

Le 27 août 2019, les Citoyens de Vaux-en-Amienois ont donné à Ngaire et moi ce Français drapeau.

Vous nous avez aussi fait citoyens de Vaux-en-Amienois.

Nous serons toujours fiers de ce moment, car la France signifie tant de ce qui est bon dans le monde.

Ce jour-là, je vous ai donné ma parole que je ferai voler le drapeau Français le jour de l'Armistice et chaque jour de l'Armistice.

L'année dernière, c'est arrivé sur la plage où j'ai eu de jeunes sauveteurs tenir le drapeau. C'était un beau moment.



... Se souviennent

Aujourd'hui, j'accroche votre drapeau chez moi parce que je voulais que les premiers rayons du soleil brillent dessus. Je le laisserai là jusqu'à ce que le soleil s'estompe ce soir dans le ciel occidental.

Quand j'accroche le drapeau Français, je me souviens de l'amitié et des liens étroits que partagent l'Australie et la France. C'est un lien spécial qui a été écrit dans Français et le sang australien. Aujourd'hui, il continue avec des poignées de main et des étreintes.

Je continue d'apprendre à mieux parler Français afin qu'un jour je puisse revenir et parler librement.

je porterais ce drapeau chaque année

Merci d'honorer mon grand-oncle, le Sergent Hugh Stanley Meehan, qui dort dans votre cimetière depuis 1916. Nous, la famille de lui, merci du fond du cœur de nous souvenir de lui.

DE PEUR QUE NOUS OUBLIONS



Voici encore une fois les couleurs françaises que vous m'avez données de Vaux-En-Amienois. Aujourd'hui, il faisait chaud et ensoleillé à la plage, une bonne chance de battre le drapeau français. Certains des jeunes ici s'entraînent à être sauveteurs. Ici, avec certains des sauveteurs expérimentés, ils tiennent le drapeau pour vous. Ils avaient beaucoup de questions. Tous étaient très heureux de dire bonjour, et d'exprimer la fierté de notre amitié.

Dan MEEHAN



Connais-tu ton village ? Un rallye pour



SEULE



En famille



En vélo



Et toujours dans la bonne
humeur !



oublier un peu le confinement



Les résultats étaient attendus ...

...Et bien entendu récompensés !



Championnats de la Somme de cyclisme

193 coureurs ont été réunis pour les championnats de la Somme le 30 août à Vaux-en-Amiénois. En outre, de très nombreux spectateurs venus de tous les départements ont assisté aux six différentes courses.

Des coureurs belges ont même fait le déplacement sur un circuit très exigeant et Denis BOCQUILLON, l'organisateur de la course, était ravi du succès de cette journée sportive.



Le 30 août 2020

Daniel LELEU, Alain CAUSSIN, Régis DAMONNEVILLE et Nicole DEMARQUE ont eu le plaisir d'accueillir Guillaume DUFLOT, vice-Président aux sports, accompagné d'Alain GEST Président d'Amiens métropole, du député Jean-Claude LECLABART et de la conseillère départementale Nathalie TEMMERMANN qui ont remis les coupes aux vainqueurs de chaque course.

Ce circuit a été particulièrement apprécié par le club de Rivery cyclisme, représenté par son Président Denis BOCQUILLON qui anime un club réunissant 70 licenciés, l'un des plus importants du département, si bien qu'il projette l'année prochaine une nouvelle édition dans la commune de Vaux-Frémont.



Le coin des associations



Rendez-vous tous les dimanches matins à 9h30 à l'arrêt de bus pour une sortie course à pied conviviale pour tous les niveaux. Parcours variés. Chacun va à son rythme, le but étant de passer un bon moment ensemble !

A bientôt

Pierrine PETIT



Bravo à vous !

N'hésitez pas à vous promener dans le village pour admirer les décorations de Noël de certains habitants et du groupe de bénévoles qui ont œuvré pour le plus grand plaisir de tous et que nous remercions chaleureusement. Reportage photos dans le prochain TAMBOUR !

Alain CAUSSIN

À NE PAS MANQUER !!!



MARCHÉ FRANCO SICILIEN À VAUX EN AMIÉNOIS

**Salle des fêtes
Vaux en amiénois
Samedi 30 Janvier 2021
de 9h à 18h**



Click and collect



Ribera est la plaine des oranges réputées en Europe, ainsi que ses oliviers. Cette région du sud-ouest de la Sicile cultive des produits Bio et prône également une agriculture raisonnée. Il s'agit d'une province de la Sicile des plus authentiques avec sa vallée des temples à Agrigente, le troisième port de pêche d'Italie à SCIACCA et la ville de CATTOLICA ERACLEA avec laquelle nous sommes jumelés.



Produits Biologiques

La rentrée des écoles du RPI Vaux-St Vast

La rentrée s'est passée dans de bonnes conditions et dans le respect du protocole sanitaire pour les enfants du RPI Vaux-St Vast. Tous sont revenus avec le sourire et contents de revoir leur amis et leurs professeurs.

Cette année ils sont 63 élèves répartis dans 3 classes.

Une classe de PS-MS-GS maternelle à St Vast avec Madame Pinson.

Deux classes à Vaux : CP-CE1 avec Madame Honoré.

CE2-CM1-CM2 avec Mr Lavillette et Madame Suisse (enseignante nouvellement arrivée dans le RPI).

Toutes les classes bénéficient d'un **Espace Numérique de Travail (ENT)** qui a été utile à tous lors du confinement.

Le thème de cette année est le cinéma. Les enfants auront l'occasion de voir 3 projections et de recevoir des intervenants dans leur classe.

La classe de découverte, les sorties, les manifestations de l'école et de l'Association des Parents d'Elèves (APE) auront lieu si les conditions sanitaires le permettent. Nous adapterons au mieux à l'évolution des règles sanitaires.

La cantine, le transport scolaire et la garderie fonctionnent normalement.

Le vendredi 25 septembre, les élèves de toutes les classes participeront à l'évènement « **Nettoyons la nature** » dans les deux villages.

Si c'est possible, le **marché de Noël** aura lieu le 18 décembre à St Vast et la **kermesse** le 18 juin à Vaux.

Bonne rentrée à tous !

Mme Honoré

Directrice RPI Vaux -St Vast





Une rentrée des classes sans les parents et ...

...bien entendu : masquée!



Les écoles du RPI Vaux -St Vast Septembre à novembre 2020

Nous avons participé à l'opération « Nettoyons la nature » dans les deux villages le 25 septembre.

Un militaire est venu nous expliquer la commémoration du 11 novembre et les symboles de la France.

Mr Le Maire de Vaux est venu dans nos classes pour la minute de silence et l'hommage à Samuel Paty le 2 novembre.

Les élèves de Vaux supportent bien le port du masque à l'école. Ils sont très respectueux des gestes barrières.

Le marché de Noël est annulé le 18 décembre en raison de la crise sanitaire. Les enfants fabriqueront un objet de Noël et jacinthe pour chaque famille. Chaque classe filmera la chorale de Noël qui sera transmise sur l'ENT pour les parents.

Les élèves de Vaux iront à la piscine « le Nautilus » à partir de janvier 2021.

Merci à Mr le Maire de Vaux qui nous a aidé à obtenir ce créneau.

Mme Honoré
Directrice des écoles





Le corbeau et le renard (version Ch'ti)

Il faut être ch'ti pour comprinte !



Un jour, din ch'nord, un corbac y'avo chourré un fromache à ch'marché d'Haubourdin !

I s'pose dins un arbe, et pi i s'di « j'va fair bonne chair ! »

C'qui savo nin, ché qu'i n'avo un qui l'raviso d'puis in momin !! Ch'éto ch'camarate goupil !

Hé ! Tizote là haut, envoi me un bou ed'claquo, j'ai la dalle mi !

L'aute emplumé i répond nin , normal, y'a s'gueule pleine ed'coulan !!! Ch'renard, ché pas une truffe ! I n'a grinmin dins ch'tiète ! J'va l'ni-qué c'piaf Hé ti là !! Chui sur qu'té pa d'min coin ti ! Té un' espésse éd'parigo !

Cante me le p'tit quinquin pour vire !

L'aute, vexé jusqu'au trou d'balle, i veu canté, i ouve sin bec, et i laisse querre sin calandos !

Ch'rouquin, i s'jette ed'su et avant de s'barrer , i li dit: « t'es né trop prés de l'Belgique, y'a des restes !

Moralité : farme ed'gamelle et minche tin maroil !



Si t'es d'ichi !

SAUMON GRAVLAX

Ingrédients

- Un beau filet de saumon écossais
- 150g de gros sel
- 100g de sucre
- 3 grosses C.a.S de baies roses
- Aneth (un petit bouquet
- 50g de poivre concassé



La recette

- Retirer les arêtes du filet de saumon. C'est l'étape la plus délicate
- Mélanger le gros sel, le sucre, le poivre, l'aneth, les baies roses écrasées grossièrement et en étaler une couche dans un plat.
- Déposer le filet de saumon dessus.
- Verser le reste du mélange et bien l'étaler dessus en massant le poisson.
- Filmer le plat, poser dessus une planche à découper et un poids pour tasser les chairs.
- Déposer le filet de saumon au réfrigérateur
- Le laisser mariner pendant 48 heures mais vider le jus régulièrement
- Rincer soigneusement le filet de saumon sous le robinet
- Bien le sécher avec du papier absorbant

Vous pouvez maintenant l'utiliser comme du saumon fumé.

A la veille des fêtes, essayez, c'est un vrai régal !



Merci à nos Annonceurs

SPÉCIALISTE EN PLATS CUISINÉS LIVRÉS
Collectivités et restaurants d'Entreprises



37, Rue des Vacillots
76510 SAINT NICOLAS D'ALERMONT
Tél : 02 77 23 20 00 - Fax : 02 77 23 20 19



CERISE & OLIVE



J.C. Auto

Véhicules d'import, neufs et occasions toutes marques

Tél./Fax 03 22 93 07 95
Portable J.C 06 07 02 95 27
Portable Julien 06 78 03 51 12

www.jc-autocamon.com - E-mail : jc-auto248@orange.fr
919, rue Nationale - 80450 PETIT CAMON

Loxagri **STIHL**
Espaces verts **VIKING**
AMAZONE

10 Rue Rose BERTIN 80 100 ABBEVILLE
Tel : 03.22.25.91.93
ZONE ARTISANALE BLANCHE TACHE 80450 CAMON
Tél : 03.22.44.49.78
CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF KUBOTA
CONCESSIONNAIRE STIHL VIKING AMAZONE

Suivez nos actualités
et nos promotions
sur notre page
Facebook 

WWW.LOXAGRI.FR

Flesselles

Netto

Horaires du lundi au samedi
8h30 à 19h30



Optique Bellegueulle
Votre opticien près de chez vous...

FLESSELLES
Ccial NETTO

03 22 91 19 34
flesselles@bellegueulle.net

Ouvert
du Mardi au Samedi
9H30 - 12H30
14H - 19H
Fermeture 18H le Samedi

BOISSONS AMIENOISES

S.A.R.L.

Bières — Eaux minérales — vins
LIVRAISON A DOMICILE
TEL : 03 22 89 32 10

466 av 14 Juillet 1789

80000 AMIENS

Excellence
PARE-BRÏSE

REMPACEMENT DE VITRAGE & OPTIQUES
AUTOMOBILE

À DOMICILE & SUR LE LIEU DE TRAVAIL

INTERVENTION 7/7

TOUTES ASSURANCES / FRANCHISE OFFERTE*

SERVICE COMMERCIAL : 07 87 24 82 99

AFP **BAINS, CUISINE, PLACARD, PARQUET, BUANDERIE ...**

Vos projets nous inspirent

- Conception, dépose et pose de votre installation
- Sanitaire, carrelage, faïence, électricité, plomberie ...
- Conception standard ou sur mesure, - Handibat

Agencement Faviot Patrice
VAUX EN AMIENOIS
TEL/FAX 03.22.40.41.67
MOBILE 06.20.72.71.58
faviot.patrice@orange.fr
www.agencement-faviot.fr



Merci de privilégier nos annonceurs chez qui le meilleur accueil vous sera réservé.



<http://vaux-en-amiennois.net>



mairie-vaux-en-amiennois@laposte.net

© Le Tambour de Vaux et Frémont
Ne pas jeter sur la voie publique
I.P.N.S.

